



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° 2024/039 du 2 septembre 2024 portant réglementation de la circulation et du stationnement au droit du chantier « RD 779 - 44 route de Digoin »

Le Maire de la COMMUNE DE MOLINET.

VU le Code des Communes, notamment les articles L 131-3 et 131-4,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4 et L3221-E dudit code,

VU le Code de la Route, notamment les articles R-36, 37-1,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la Signalisation des Routes et Autoroutes,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux de terrassement pour la modification du réseau électrique haute tension, au droit du chantier « RD 779 - 44 route de Digoin » par l'Entreprise « CEE Allier », il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1er:

A compter du lundi 16 septembre 2024 et jusqu'au vendredi 20 septembre 2024 inclus, la circulation sera réglementée et limitée à 50 Km/H, au droit du chantier « RD 779 - 44 route de Digoin », pour réaliser des travaux de terrassement pour la modification du réseau électrique haute tension.

Article 2:

La circulation des véhicules avec une chaussée rétrécie sera réglementée en alternat par des feux tricolores. La circulation piétonne devra être déviée selon l'avancée des travaux. Le stationnement et le dépassement seront interdits, au droit du chantier.

Article 3:

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état adaptée pendant les interruptions, enlevée à la fin des travaux par l'Entreprise chargée du chantier.

Article 4:

Mme Le Maire de la Commune de MOLINET

M. Le Directeur de l'UTT Dompierre/Moulins

M. Le Lieutenant - Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de l'Allier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MOLINET, le 2.09.2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN

